

PROCES VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 03 OCTOBRE 2022

~~~~~

**Date de la convocation : 26 septembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le lundi trois octobre à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal des BAUX SAINTE CROIX se sont réunis en la salle de la mairie, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Xavier HUBERT, Maire.

Etaient présents : MM Xavier HUBERT, Martine LEDANSEUR, Véronique MARIE, Frédéric THEBAUT, Franck LE CLEC'H, Christelle CHALAYE, Yohann MAXIMILIEN, Carole DOUVILLE, Corinne HOURDIER, Marie-Hélène LEFRANÇOIS, Joël MAILLARD, Olivier LEROUX, Isabelle HUBERT

Absents excusés : Isabelle DUTERTRE

Isabelle DUTERTRE a donné pouvoir à Christelle CHALAYE

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Madame Véronique MARIE a été nommée secrétaire

### **Procès-verbal de la séance du 18 juillet 2022.**

Les membres du Conseil adoptent à l'unanimité le compte rendu de la séance du 18 juillet 2022 adressé par courriel.

#### **■ Projet de Rénovation de l'école : premières intentions.**

La commune des Baux Sainte Croix a fait réaliser une étude pour la rénovation de l'école par le bureau d'étude CUBIK-AMO, représenté par Monsieur VAN HULLE répondant aux besoins exprimés afin de repenser les flux de circulations (dans l'objectif d'accueillir une 3<sup>ème</sup> classe) avec un focus sur les économies d'énergie tout en prenant en compte les dimensions d'accessibilité aux PMR (Personnes à Mobilité Réduite), écologiques et sanitaires.

#### → Rénovation de l'école : Demandes de subventions. **(n°2022-028)**

Le projet présenté par le bureau d'étude CUBIK-AMO et débattu en conseil municipal prévoit notamment :

- La rénovation énergétique des bâtiments,
- Le réaménagement de la distribution des classes,
- La création d'une chaufferie bois,
- La création d'une salle d'activité couverte et d'un préau,
- La sécurisation de la cour de récréation et la modification de l'entrée de l'école.

Le cout prévisionnel de ce projet est fixé à 650 000 € HT, montant à parfaire ou à diminuer.

Les Membres du Conseil Municipal, après délibération, décident d'engager les études opérationnelles et les travaux de rénovation de l'école et autorisent Le Maire ou son représentant à solliciter les subventions et fonds de concours auprès de la Région de Normandie, du Département de l'Eure, de l'Etat, de Evreux Portes de Normandie et de tous autres co-financeurs potentiels et à signer les conventions de financement et leurs avenants.

#### **■ Eclairage public : Horaires d'éclairage. **(n°2022-029)****

Monsieur le Maire rappelle les horaires mis en place sur la commune depuis 2012 dans un soucis écologique (préservation de la faune et de la flore) et économique et souligne que le bilan est positif puisque

des économies significatives ont été mises en évidence et qu'il n'y a pas eu d'augmentation de la délinquance (notamment de cambriolages).

La crise énergétique actuelle nécessitant de maintenir des efforts en terme d'économies, Monsieur le Maire propose de réduire les plages d'éclairage publique sur la commune.

Les Membres du Conseil Municipal, après délibération, décident à l'unanimité de mettre en place les horaires de l'éclairage public sur l'ensemble de la commune comme suit :

- La semaine: allumage à 7h00 et extinction à 22h00
- Le samedi : allumage à 8h00 et extinction à 23h00
- Le dimanche : allumage à 8h00 et extinction à 22h00
- Du 01 juin au 31 août : extinction complète

L'extinction le matin et l'allumage en soirée restent réglées automatiquement.

### **■ Désignation d'un correspondant incendie et secours et d'un correspondant « lutte contre les espèces végétales et animales nuisibles à la santé »**

Correspondant DECI :

Monsieur le Maire explique que selon le code de la sécurité intérieure et la loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider le modèle de sécurité civile, il appartient aux communes de désigner un correspondant incendie et secours.

Il détaille les missions du référent :

- Participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échéant, de la commune.
- Concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde.
- Concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive.
- Concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune.
- Il informe périodiquement le conseil municipal des actions qu'il mène dans son domaine de compétence.

→ Désignation d'un référent DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie). (**n°2022-030**)

Sur proposition du Maire, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, désignent Martine LEDANSEUR élue référente DECI

Référent « lutte contre les espèces végétales et animales nuisibles à la santé » :

Dans le cadre de la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, et notamment le chapitre relatif à la lutte contre les espèces végétales et animales nuisibles à la santé humaines, l'ARS a désigné la FREDON Normandie comme interlocuteur principal concernant le pilotage de la surveillance et la lutte contre ces espèces. A ce titre la FREDON, sera chargée de fournir un appui technique à la gestion des signalements et de l'animation du réseau de référents et acteurs locaux.

Un référent communal sur le sujet doit être désigné afin de transmettre l'ensemble des informations et indications utiles à la surveillance et la lutte contre les ambrosies, les chenilles urticantes et les berce du Caucase auprès de la FREDON Normandie.

→ Désignation d'un référent « lutte contre les espèces nuisibles à la santé humaine » (**n°2022-031**)

Les Membres du Conseil Municipal, sur sa proposition, désignent à l'unanimité, Monsieur Franck LE CLEC'H comme référent « lutte contre les espèces nuisibles à la santé humaine ».

### **■ Taxe d'aménagement : reversement pour partie à l'EPN**

Monsieur le Maire apporte des compléments d'information concernant ce point évoqué lors du conseil municipal précédent : Depuis la mise en place du nouveau processus modifiant les modalités de gestion de la

taxe d'aménagement, la gestion de cette dernière est transférée de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) à la Direction Générale des Finances Publiques ((DGFIP) .Cette nouvelle organisation va générer une période « creuse » sans perception de cette taxe pour la commune, sa date d'exigibilité étant désormais appliquée à la date d'achèvement des travaux.

Il rappelle que la commune a voté le taux de taxe d'aménagement à 3.5 %. (Ce taux est plafonné à 5% et peut être ré évalué par délibération le 1 er juillet de l'année n pour l'année n+1).

### ■ **Convention médiation du Centre de Gestion de l'Eure. (n°2022-032)**

Le Maire informe les Membres du Conseil qu'une médiation préalable obligatoire (MPO), qui fut l'objet d'une expérimentation jusqu'en décembre 2021, a été pérennisée et ce, conformément aux termes de la loi 2021-1729 du 22 décembre 2021 pour la confiance dans l'institution judiciaire.

Cette mission porte sur les recours formés contre les décisions individuelles concernant la situation de personnes physiques. La typologie des recours, les modalités de mise en œuvre, la tarification .... sont définies dans le respect du cadre réglementaire.

Il indique qu'une convention est proposée par le Centre de gestion de la FPT de l'Eure aux collectivités et EPCI du département de l'Eure, souhaitant bénéficier de cette mission, cette dernière, s'inscrivant dans le champ de compétences optionnelles du Centre de Gestion, est opérationnelle à compter du 1er juillet 2022.

Après délibération, les Membres du Conseil Municipal autorisent Le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion de l'Eure et l'autorisent à procéder à toutes formalités afférentes.

### ■ **Entretien des chemins communaux**

Monsieur Franck LE CLEC'H' fait remarquer que certains chemins communaux ne sont pas du tout entretenus ; il cite notamment le chemin entre le stade de Garel et les Grands Baux.

Il rappelle qu'il y a environ 10 Kms de chemins communaux sur notre commune,

Monsieur le Maire confirme qu'il faut les entretenir et propose un balisage et en mise en valeur de ces chemins communaux,

Monsieur Olivier LEROUX ajoute qu'il faut prendre en compte la présence de chasseurs à proximité de ces chemins,

Sur proposition du Maire, le sujet est reporté à un conseil ultérieur.

### ■ **Programme des animations et évènements communaux**

- Cérémonie du 11 Novembre : Rendez-vous est donné devant la mairie à 11h15 suivi de la commémoration au monument aux morts à 11h30.

Comme l'année précédente, le repas sera organisé et aura lieu dans une des trois communes, Les Ventes,

- Arbre de Noël : il aura lieu le samedi 03 décembre.

Sur 104 enfants recensés, 101 commandes de cadeaux ont été passées.

Le spectacle sera assuré par la compagnie Rhizome de Saint André de l'Eure.

La commission animation est toujours à la recherche d'un père Noël.

- Marché de Noël : Suite aux réponses négatives des exposants pour une participation le samedi (seulement 3h de marché), une nouvelle prospection sera lancée en proposant le mardi 29 novembre de 16h à 19h.

- Echo des Baux : Madame Martine LEDANSEUR appelle les conseillers à transmettre des idées d'articles pour le 08 décembre, date limite pour valider le BAT (Bon A Tirer) auprès de l'imprimeur afin de prévoir une parution fin décembre 2022 ou début janvier 2023.

- Repas communal : La date du repas offert par la commune aux aînés est fixée au dimanche 02 avril 2023, Concernant le colis de fin d'année, et après débat, le Conseil Municipal décide de maintenir ce cadeau aux aînés de la commune.

## ■ Questions diverses

### **Projet Social d'Agglo :**

Véronique MARIE représentera la commune à la prochaine réunion prévue le jeudi 06 octobre 2022.

### **Statistiques transmises par l'EPN sur les déchets communaux :**

Monsieur le Maire fait un retour de l'analyse du tri des ordures ménagères sur la commune : globalement, des actions d'amélioration pourraient être mises en place pour sensibiliser au tri des déchets sur la commune.

### **Concours « Victoire du Paysage » :**

Les Baux Sainte Croix, seule commune sélectionnée de l'Eure à ce concours, a reçu la visite du jury au mois d'août, la délibération a eu lieu juste après.

Le retour d'appréciation a été très positif, les résultats seront connus courant octobre.

### **Commission financière SIVU CIGALE:**

Isabelle HUBERT assistera à la prochaine réunion prévue le mercredi 05 octobre 2022.

### **Rétrocession voiries :**

Monsieur le Maire informe de l'état d'avancement de ce dossier suite à son entretien avec Maître Karine LAQUET, notaire en charge de cette rétrocession. Les rejets émis sont régularisés à ce jour. La publication des actes est toujours en cours.

### **Cimetière :**

Madame Véronique MARIE rencontrera ABC Jardin dans le cadre d'un projet de végétalisation du cimetière.

### **Projet Sécurisation Rond-Point La Villa/RD 74 (Impasse de la Forêt) :**

Monsieur Le Maire rappelle que ce projet entre dans le cadre des pouvoirs du Maire et que les travaux peuvent être effectués sans avoir à obtenir une autorisation du Conseil Départemental.

Néanmoins, le service voirie du Département a été saisi pour avis et conseil.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le Maire lève la séance à vingt et une heures et dix minutes.

| Le Maire      | Le Secrétaire de séance |
|---------------|-------------------------|
| Xavier HUBERT | Véronique MARIE         |